

Séance du 16 février 2026

Présents : MM. Malherbe M., *bourgmeestre*, Toussaint A., Krier H. et Márques D., *échevins*  
Neyens T., *secrétaire*  
Absent (exc.) : ///

Le collège,

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques, tel qu'il a été modifié et complété dans la suite;

Vu le titre XI, article 3, du décret du 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée dans la suite;

Vu la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale, telle qu'elle a été modifiée dans la suite;

Vu le règlement communal de circulation du 26 juillet 2024, tel qu'il a été modifié dans la suite;

Considérant qu'il y a lieu de prendre, à l'occasion de travaux d'élagage des haies à Mersch, toutes les mesures garantissant le libre écoulement de la circulation;

**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**

de réglementer temporairement, du 20 février 2026 au 21 février 2026, la circulation routière de la façon suivante:

**Article 1.- «Priorité à la circulation» (B,5 et B,6) dans la Rue de la Gare (N7) à Mersch, à hauteur du croisement avec l'Impasse Aloyse Kayser;**

**Article 2.-** Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines;

**Article 3.-** Tant que durera cette réglementation, les prescriptions réglementaires en matière de circulation habituellement en vigueur dans les rues définies aux articles précités sont mises hors application;

**Article 4.-** M. le Commissaire en Chef de la Police Grand-Ducale de Mersch est chargé de l'exécution du présent règlement.

pour expédition conforme  
Mersch, le 16 février 2026

le Secrétaire

le Bourgmestre